



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.1
26 septembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 1re SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 18 septembre 1990, à 15 heures

Président : M. GAMBARI (Nigéria)
(Président provisoire)

Ouverture de la quarante-cinquième session par le Président provisoire, chef de la délégation du Nigéria

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Pouvoirs des représentants à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Election du Président de l'Assemblée générale

Déclaration de M. Guido de Marco, Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale

Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies

- a) **Demande d'admission**
- b) **Lettre du Président du Conseil de sécurité**
- c) **Projet de résolution**

Allocution de M. Hans Brunhart, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

OUVERTURE DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION PAR LE PRÉSIDENT PROVISOIRE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DU NIGERIA

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MINUTE DE SILENCE CONSACRÉE A LA PRIÈRE OU A LA MÉDITATION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous commémorions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix au sein des nations et des peuples et entre eux.

Cette année, le thème de cette journée est "Cultures nombreuses, monde unique", qui a été choisi en reconnaissance de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel et de la créativité humaine existant sur cette planète. La valeur et l'importance de nos traditions diverses sont plus largement comprises aujourd'hui que précédemment. Néanmoins, certaines valeurs universelles sont communes à tous les peuples du monde, indépendamment de leur situation géographique, de leur philosophie ou de leur expérience historique. A l'occasion de l'ouverture de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, saluons notre diversité et félicitons-nous de cette diversité. En même temps, attachons-nous à atteindre l'objectif que nous poursuivons tous - l'établissement d'un monde plus sûr et plus pacifique.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/45/515)**

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, saisir l'Assemblée générale du document A/45/515, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que sept Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :****a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS**

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur la proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Par conséquent, je propose que, pour la quarante-cinquième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Botswana, Chine, Côte d'Ivoire, Irlande, Jamaïque, Népal, Uruguay, Union des Républiques socialistes soviétiques et Etats-Unis d'Amérique.

Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle qu'en vertu du paragraphe 1 de l'annexe de la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale doit être élu parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

A cet égard, le Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats m'a informé que son groupe appuie la candidature de S. E. M. Guido de Marco, de Malte, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare par conséquent S. E. M. Guido de Marco, de Malte, élu président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale par acclamation.

Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Guido de Marco, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du Protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. de Marco assume la présidence.

DECLARATION DE M. GUIDO DE MARCO, PRESIDENT DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de remercier les Membres de cette Organisation de m'avoir élu à l'unanimité président de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

Je tiens à remercier tout particulièrement à cet égard les pays membres du Groupe des Etats d'Europe et autres Etats qui ont appuyé et présenté ma candidature.

En me remettant le marteau, mon éminent prédécesseur, S. E. Joseph Nanven Garba, a signalé la fin de la quarante-quatrième session très fructueuse d'une Assemblée générale qu'il a présidée avec tout le talent et la perspicacité diplomatiques que vous lui connaissez, y apportant la contribution de l'Afrique, avec ses réalisations et ses aspirations, avec aussi la marque profonde qu'elle a imprimée et l'influence décisive qu'elle continuera d'exercer sur la destinée de l'humanité.

En votre nom à tous, je tiens à remercier le Président sortant de ce qu'il a accompli du premier au dernier jour de son mandat. En m'élisant à la présidence, vous avez fait un grand honneur, à Malte, mon pays, et à moi-même, et nous avez assigné une lourde responsabilité.

La confiance que vous avez placée en nous ne saurait manquer de rappeler le préambule de la Charte, où les peuples des Nations Unies se déclarent résolus à proclamer à nouveau leur foi dans l'égalité des droits des nations grandes et petites. Car les nations, grandes et petites, ont toutes intérêt à prendre part au maintien de la paix et de la sécurité et à l'adoption des mesures collectives voulues pour lever les menaces pesant sur la paix et mettre fin aux actes d'agression.

L'adhésion de la communauté internationale aux principes de l'égalité souveraine de tous ses membres constitue pour tous les Etats, et en particulier pour les plus petits d'entre eux, la première des garanties les préservant de la menace ou de l'emploi de la force contre leur intégrité et leur indépendance.

Appartenant à la fois à l'Europe et à la Méditerranée, Malte participe aux bienfaits dont s'assortissent la sécurité et la coopération en Europe et pâtit de l'instabilité et des plaies ouvertes qui affligent la région de la Méditerranée.

Le Président

Cette situation contradictoire fait clairement ressortir les liens existant entre la Méditerranée et le reste de l'Europe, et met en lumière un principe dont nous sommes tous pleinement conscients aujourd'hui, à savoir que la paix est indivisible. La tournure récente des événements a montré à nouveau que les régions peuvent être compartimentées et que la signification et l'autorité morale dont la Charte des Nations Unies est investie ont pour pendant l'impératif de cohérence et le devoir de moralité dans les relations internationales.

Le Président de l'Assemblée générale remplit ses fonctions et s'acquitte de ses responsabilités sous l'autorité que l'Assemblée est appelée à exercer aux termes de la Charte. L'estompage des affrontements entre les blocs n'a pas seulement élargi le champ d'action de l'Assemblée, mais a aussi ajouté du poids à ses délibérations et recommandations.

L'évolution des relations politiques internationales ne saurait guère être plus spectaculaire qu'elle ne l'a été ces dernières années. La réunion au sommet entre les Présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev qui s'est tenue à Malte en décembre 1989 a signalé la fin de la guerre froide et de la division de l'Europe qui duraient depuis Yalta. Dans l'axe Est-Ouest, les antagonismes ont fait place à la coalition. De la détente, nous passons maintenant à l'entente.

Les augures si favorables sous lesquels a débuté cette décennie nous avaient amenés à croire que les attitudes négatives d'où procédaient les controverses et les malentendus dans lesquels les efforts déployés sur le plan politique s'étaient enlisés pendant tant d'années avaient enfin été enfouies sous la poussière de l'histoire. Sans doute nous méprenions-nous. Sans doute étions-nous trop optimistes.

Les événements de ces dernières années ont montré que des problèmes graves continuent de se poser et de compromettre le développement politique, économique et social du monde. Il se pourrait même que nous nous trouvions prochainement devant une situation que les fondateurs de notre organisation espéraient conjurer, il y a 45 ans de cela, lorsqu'ils se sont déclarés résolus "à préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Agissant par l'entremise de son Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a réagi avec détermination en demandant sans équivoque le retrait immédiat et inconditionnel des forces d'invasion et le rétablissement de la

Le Président

souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït. Nous ne pouvons pas nous soustraire à nos responsabilités. Les peuples du monde se tournent vers cette Assemblée, avec son ascendant moral et politique, pour trouver une solution à la crise actuelle en pleine conformité de la Charte des Nations Unies.

L'unité et la fermeté avec lesquelles l'Organisation fait face à la crise du Golfe influenceront sans nul doute de façon durable sur la manière dont elle s'acquittera des nouvelles tâches que le maintien de la paix et de la sécurité internationales lui imposeront à l'avenir.

Le Président

Telle est la perspective dans laquelle nous devrions encore être capables, aussi pleinement conscients que nous soyons des dangers que présente la situation dans le Golfe, de discerner les avancées considérables qui ont été faites touchant plusieurs aspects décisifs des relations internationales.

Dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, des progrès ont été enregistrés aussi bien dans le cadre des efforts multilatéraux axés sur l'interdiction des armes chimiques que dans celui des entretiens consacrés à la réduction des forces classiques en Europe. Les négociations que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) consacre aux mesures de confiance et de sécurité se sont poursuivies à un rythme rapide et sur la base d'idées radicalement nouvelles concernant la mise en place d'un nouveau système de sécurité en Europe.

La CSCE et son oeuvre devraient servir de modèle dans d'autres régions du monde. Les chefs d'Etats se trouvant de part et d'autre de la Méditerranée envisagent en fait sérieusement de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, dont l'évolution récente de la situation dans le Golfe a sans doute rendu la nécessité plus impérieuse encore.

Un point marqué par le désarmement en est un autre pour la survie de l'humanité.

Ces 12 derniers mois, l'ONU a continué d'apporter une contribution décisive à la solution de problèmes à caractère régional et international. Grâce au labeur opiniâtre et à la diplomatie discrète de notre Secrétaire général, S. E. Javier Pérez de Cuéllar, et de ses collaborateurs, l'Organisation est parvenue à prendre les mesures voulues pour résoudre conflits et problèmes de façon efficace et vigoureuse, rehaussant ainsi la confiance et le crédit qui lui sont faits.

L'évolution de la situation politique dans bien des régions du monde et les succès enregistrés sur ce plan sont à porter à l'actif de notre organisation. La longue et difficile gestation de la nouvelle nation qu'est la Namibie comptera, pour les générations à venir, parmi les plus marquantes des réalisations de l'ONU au cours de ses 45 premières années d'existence.

Un autre moment historique acclamé par la communauté internationale a été la libération de Nelson Mandela, après plus de 27 ans de prison. Cette victoire majeure du mouvement anti-apartheid, de même que la Déclaration adoptée à l'unanimité lors de la session extraordinaire contre l'apartheid de décembre

Le Président

dernier, ont mis en train un processus qui devrait accélérer l'éradication du système d'apartheid et donner au peuple d'Afrique du Sud cette société unie, multiraciale et démocratique qu'il attend depuis si longtemps.

La confiance croissante dans la capacité de l'Organisation en tant que mécanisme de règlement pacifique des conflits trouve aussi à s'exprimer dans les efforts visant à régler le problème cambodgien. L'accord auquel viennent de parvenir les parties, fondé sur le plan élaboré par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, a donné une nouvelle impulsion à l'entreprise. Nous voulons tous espérer que le plan proposé amènera la paix et la démocratie à cette région déchirée par les hostilités. Qu'il soit rendu hommage à toutes les parties concernées, en particulier les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), pour la persévérance avec laquelle elles s'efforcent d'apporter une solution durable au problème.

Nous nous félicitons des progrès réalisés sur ce point comme sur d'autres. Outre la préoccupation immédiate que nous inspire en revanche la crise du Golfe, nous devons nous garder de perdre de vue les autres problèmes d'importance auxquels il est indispensable que nous nous attaquions sans attendre et de façon concertée. Face à une injustice ou à une agression quelle qu'elle soit, céder à la tentation de l'inaction revient à annuler les succès enregistrés dans d'autres domaines.

En première place parmi les questions non résolues auxquelles la communauté internationale doit continuer de faire face figure celle de la Palestine. La question palestinienne étend ses ramifications bien au-delà des territoires occupés. Elle suscite la rancœur, le questionnement, les préjugés et, regrettablement, la haine. Elle peut influencer sur le cours d'événements lointains et déstabiliser régions et continents entiers.

Nous nous devons de comprendre la situation et le ressentiment qu'elle engendre, et de nous employer à trouver une juste solution.

La convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient me paraît indispensable au rétablissement de la paix dans la région et à une compréhension correcte et véritable du rôle de chacune des nations dont celle-ci se compose.

Au cours de cette session, l'Assemblée devra user de toute son autorité et exercer autant de pression diplomatique qu'il le faudra sur les parties concernées afin de parvenir à un règlement global de la question palestinienne conformément

Le Président

à ses résolutions. Tarder à résoudre la question palestinienne revient à dénier au peuple palestinien le pays qui est le sien, et à Israël les frontières sûres et garanties auxquelles il a droit.

Chypre est toujours divisée. Le Liban est déchiré par des luttes fratricides. La communauté internationale doit persévérer dans les efforts qu'elle fait pour régler les problèmes de ces deux pays.

Les opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix des Nations Unies montrent que notre organisation peut jouer avec efficacité un rôle nécessaire en matière de prévention des crises et de règlement des différends. Nous avons tous la responsabilité de garantir et de renforcer ce rôle dans le cadre de la sécurité collective. L'avenir l'exige.

Nous avons aussi appris qu'un élément important du comportement international est le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les efforts dans ce domaine doivent être intensifiés et doivent venir au premier plan de nos priorités. Maintenant que les luttes idéologiques ont disparu des relations internationales, la dignité de la personne humaine doit devenir le souci principal de notre action.

Dans quelques jours, se tiendra ici le plus grand rassemblement de chefs d'Etat ou de gouvernement que l'on n'ait jamais vu, à l'occasion du Sommet mondial pour l'enfance, ce qui illustre la place qu'occupent les enfants dans notre société.

J'espère vivement que ce sommet sera fructueux, et qu'il accélérera le processus de ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, faisant de celle-ci un instrument véritablement universel du droit international.

Le Président

On ne saurait trop souligner les liens qui existent entre la sécurité internationale et le désarmement d'une part et le développement économique et social d'autre part. Etant donné les transformations majeures qui s'opèrent en ce moment dans les processus démocratiques et dans les relations géopolitiques, cette vérité fondamentale prend une dimension accrue. L'évolution positive des relations Est-Ouest devrait contribuer à relancer le dialogue Nord-Sud en vue de consacrer désormais davantage d'efforts et de ressources à la lutte contre certaines des disparités entre les pays développés et les pays en développement.

De nouvelles bases ont été posées à cette fin par la Déclaration que l'Assemblée a adoptée par consensus à sa dix-huitième session extraordinaire consacré à la coopération économique internationale. L'une des tâches majeures de l'Assemblée à sa présente session consistera à formuler une nouvelle stratégie internationale du développement qui tienne compte de l'évolution des circonstances et qui permette d'accélérer la croissance économique et le développement, en particulier ceux des pays en développement.

Pratiquement dès sa création, l'Organisation des Nations Unies a commencé à s'attaquer aux problèmes de développement des pays en développement. Or, malgré des progrès modestes et malgré quelques cas isolés de réussite, la situation continue d'être bien sombre dans l'ensemble de ces pays. Il est indispensable de trouver le moyen de faire augmenter les ressources consacrées au développement et de résoudre le problème connexe, très urgent, de l'endettement extérieur. Les ressources supplémentaires, dont le besoin se fait sentir si cruellement, doivent aller à ceux qui en ont le plus besoin et aucun des pays qui demandent une assistance ne devrait être éconduit.

Nous avons aujourd'hui de meilleures chances de voir aboutir les efforts faits pour réduire l'écart sans cesse croissant qui sépare riches et pauvres, car l'environnement international permet, plus que jamais auparavant, une véritable action collective. Je ne vois pas pourquoi les progrès remarquables accomplis dans le domaine politique ne pourraient pas être faits aussi dans le domaine économique et social. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale devrait prendre l'initiative de tirer parti de cette possibilité exceptionnelle. Ne serait-ce pas là le meilleur moyen de marquer le quarantième anniversaire de la coopération technique des Nations Unies?

Le Président

En nous lançant dans cette entreprise, nous devons avoir vivement conscience des réalités humaines que dissimulent les statistiques : comment se traduit sur le plan humain, par exemple, le fait que 1,1 milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue; que le nombre des pays considérés comme les moins avancés est passé de 24 en 1971 à 42 aujourd'hui; que la récente hausse du prix du pétrole, qui a presque doublé, ajoutera des milliards de dollars à la facture d'importation des pays qui peuvent le moins se le permettre; et qu'un quart de la population du monde - dont les deux tiers dans des pays en développement - ne sait pas lire ou écrire.

Comment ceux qui souffrent de la faim et du dénuement peuvent-ils croire en notre attachement aux droits de l'homme, alors que leur sont refusés les droits les plus fondamentaux - le droit de vivre dans la dignité, le droit de voir leurs enfants grandir en bonne santé, le droit de vivre dans un pays libéré de la maladie et de la faim?

Nous devrions tous nous sentir quelque peu honteux de n'avoir pas su conquérir la pauvreté, alors que nous avons conquis l'espace. Notre responsabilité est claire : si nous n'utilisons pas, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, les énormes ressources qui sont à notre disposition, nous ne réussirons pas à protéger les générations futures des conflits qui se produiront inévitablement.

En cette dernière décennie du XXe siècle, d'autres problèmes nous attendent.

La dégradation et la corruption de notre environnement s'intensifient. Certes, les problèmes écologiques ne sont pas nouveaux, mais le fait que nous soyons davantage conscients aujourd'hui de la détérioration de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que des dangers qui menacent à long terme le climat et la couche d'ozone, est en soi signe de maturité. L'initiative de Malte à propos du changement climatique a donné à la question une dimension internationale. A mesure que progressent les préparatifs de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, nous sommes de plus en plus profondément conscients que des politiques de développement sans danger pour l'environnement sont essentielles aux relations futures entre l'homme et son milieu.

L'environnement est notre patrimoine commun. Les problèmes qui s'y rapportent nous concernent tous.

L'explosion démographique est un autre sujet de préoccupation de longue date qui a maintenant atteint les proportions d'une crise. On reconnaît pleinement désormais qu'un équilibre judicieux maintenu au moyen de politiques appropriées

Le Président

entre population, ressources et environnement, est une condition nécessaire à la croissance durable de tout pays.

Un autre facteur important du processus de développement est la redéfinition du rôle des femmes dans la société. Des progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. La participation pleine et entière des femmes à la société est en effet une condition non seulement du développement durable, mais aussi de la promotion des droits de l'homme.

Douze millions de réfugiés - soit plus que la population de bien des pays Membres de notre organisation - errent sans but dans les déserts et dans les villes, dans les tentes et dans les taudis un peu partout dans le monde, victimes innocentes des circonstances, certaines naturelles, d'autres causées par l'homme. La communauté internationale doit faire le nécessaire face à ce phénomène qui porte atteinte à la dignité de ceux qui sont ainsi déracinés et arrachés à leur foyer et à leur patrie.

La drogue, vu ses effets dévastateurs sur la société, est un autre problème majeur de notre époque, qui a été comparé au problème de la pollution transnationale. A l'ONU, nous avons consacré une session extraordinaire à ce sujet. Aucun effort ne doit être épargné, aucune dépense ne doit être considérée comme superflue dans la lutte à mener pour libérer de ce fléau les générations présentes et futures.

Un autre fléau encore est le terrorisme. Le terrorisme n'est pas la "guerre du pauvre". Ce n'est pas même un moyen qui sert une fin; encore moins est-ce une méthode compatible avec un idéal. C'est tout simplement le meurtre d'innocents, le comble de la lâcheté. Aucune société civilisée ne peut accepter le terrorisme ou protéger des terroristes.

Le Président

Nous devons être vigilants face aux risques d'expansion du terrorisme en ce moment et, plus encore sans doute, à l'avenir. Nous sommes tous en danger - politiciens et diplomates, femmes au marché et enfants à l'école, voyageurs et passants innocents.

Il n'y a pas de protection totale contre le terrorisme; tout ce que l'on peut faire, c'est le rejeter implacablement.

Le monde se trouve à un tournant de l'histoire, mais la question est de savoir quelle direction il va prendre. Serait-ce vers une ère nouvelle, caractérisée par l'harmonie et la coopération générales, ou va-t-il revenir au morcellement et à la division qui ont causé tant de problèmes dans l'histoire?

Les raisons d'être optimistes ne manquent pas, mais tout aussi nombreuses sont celles qui poussent à la circonspection.

Parmi les premières, on peut citer essentiellement l'unification prochaine de l'Allemagne - symbole des forces de rapprochement qui s'exercent en Europe, par le démantèlement des barrières, la libération des peuples, le rétablissement des institutions démocratiques et le désarmement progressif.

Quant aux dangers qui subsistent, le meilleur exemple en est l'invasion du Koweït - action inacceptable et illégale, mais qui, en même temps, dénote les sentiments d'amertume et de haine, les bouleversements et l'injustice qui caractérisent la situation au Moyen-Orient

La situation internationale nous force une fois de plus à constater que tant une attitude d'apaisement qu'une attitude belliciste sont mauvaises conseillères et ne peuvent mener qu'à une aggravation des conflits.

La communauté des nations réussira-t-elle à mettre à profit les forces de paix et de justice qui sont à sa disposition, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, ou succombera-t-elle une fois de plus aux forces de division et de mal qu'elle recèle encore?

Les tâches à accomplir sont énormes. Mais tout aussi grande est la volonté politique de faire en sorte que l'avenir de l'humanité soit protégé non seulement par les divers pays, mais aussi par une Organisation des Nations Unies puissante.

Nos actions doivent tirer leur force du très grand potentiel qui réside en chacun d'entre nous et elles doivent être guidées par les aspirations de l'homme à la paix dans la liberté - liberté qui, pour chaque citoyen du monde, est l'impératif premier.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) DEMANDE D'ADMISSION (A/45/408)
- b) LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (A/45/419)
- c) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la procédure suivie dans le passé, j'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 19 de l'ordre du jour provisoire, "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies", la recommandation positive du Conseil de sécurité concernant l'admission de la Principauté de Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies.

Cette procédure spéciale a été précédemment appliquée afin de permettre aux Etats dont le Conseil de sécurité recommande l'admission à notre Organisation, si l'Assemblée générale donne une suite favorable à leur demande, de participer dès le début aux travaux de la session.

S'il n'y a pas d'objections, nous procéderons ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la Principauté de Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies, comme l'indique le document A/45/419. A cet égard, un projet de résolution a été présenté sous la cote A/45/L.1. En plus des pays dont le nom figure dans ce document, les pays suivants se sont portés coauteurs de ce projet de résolution : Malaisie, Mexique, Maroc, Samoa et Singapour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/1).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare donc la Principauté de Liechtenstein admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole de bien vouloir accompagner la délégation du Liechtenstein à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation du Liechtenstein est conduite à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je félicite le Liechtenstein de son admission et lui souhaite la bienvenue en sa qualité de 160e Etat Membre des Nations Unies. L'admission du Liechtenstein à l'Organisation renforce plus encore le caractère universel de la composition des Nations Unies.

L'histoire politique du Liechtenstein remonte à de nombreux siècles et, pendant tout ce temps, il a participé et assisté aux nombreux changements intervenus dans l'ordre politique européen et mondial. Le fait qu'il ait décidé d'entrer maintenant à l'Organisation des Nations Unies est une cause de satisfaction et d'optimisme. En tant que pays dont le produit national brut par habitant est l'un des plus élevés du monde, le Liechtenstein a assurément beaucoup d'idées à offrir aux Nations Unies en un moment où l'Organisation s'efforce de favoriser un développement mondial sur une base large. Avec sa longue tradition d'indépendance, de stabilité et de prospérité, le Liechtenstein apporte aux Nations Unies une riche expérience quant aux moyens qui s'offrent aux petits Etats de favoriser leur bien-être et leur indépendance. Je suis certain que les autres Etats peuvent beaucoup s'enrichir de cette expérience.

L'admission du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies apporte donc à notre organisation mondiale quantité d'expériences et de réflexions qui ne manqueront pas de l'aider dans la réalisation de sa mission globale.

Une fois de plus, je félicite le Liechtenstein et lui souhaite la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, M. Ibrahim Gambari, qui va parler au nom du Groupe des Etats africains.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats africains, j'adresse nos plus chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple du Liechtenstein par l'intermédiaire de S. E. le Premier Ministre, M. Hans Brunhart, qui est des nôtres aujourd'hui à l'occasion de l'admission du Liechtenstein aux Nations Unies.

Nul doute que le peuple et le Gouvernement du Liechtenstein attendaient depuis longtemps ce jour. On se souviendra que les premiers pourparlers concernant l'admission du Liechtenstein ont commencé au début des années 70. Ces dernières années toutefois les pourparlers se sont intensifiés, conduisant à l'événement dont nous sommes témoins cet après-midi.

Le Gouvernement et le peuple du Liechtenstein méritent assurément les plus chaleureuses félicitations du Groupe des Etats africains. En Afrique, nous comprenons fort bien la joie que ressentent les nouveaux Etats Membres des Nations Unies. Ces 30 dernières années, notre continent a fourni le plus grand nombre d'Etats indépendants admis à l'Organisation mondiale. En outre, c'est d'Afrique que l'avant-dernier Membre des Nations Unies - la Namibie - est venu. Nous espérons que, très bientôt, l'Afrique du Sud post-apartheid occupera le siège qui lui revient de droit à l'Assemblée générale.

De par leur superficie et leur population, un certain nombre d'Etats africains ont des affinités avec le Liechtenstein. Mais plus encore, nous avons avec le Membre le plus récent des Nations Unies un engagement commun, qui est celui de respecter les buts et les principes de l'Organisation. A l'instar du Liechtenstein, notre plus jeune Membre, les Africains se réjouissent d'oeuvrer à l'Organisation pour que notre monde soit à l'abri de la guerre, du besoin et de l'injustice.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Sri Lanka, qui parlera au nom du Groupe des Etats asiatiques.

M. PERERA (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : En tant que l'un des nombreux coauteurs du projet de résolution recommandant l'admission du Liechtenstein aux Nations Unies, je suis particulièrement heureux du privilège qui m'échoit aujourd'hui, en ma qualité de Président du Groupe des Etats asiatiques pour le mois, de souhaiter la bienvenue à notre plus récent Etat Membre.

Le Liechtenstein, Etat souverain depuis près de 200 ans, a été qualifié de monarchie constitutionnelle héréditaire reposant sur une démocratie parlementaire.

M. Perera (Sri Lanka)

Avec de pareils antécédents, je suis certain que le Liechtenstein se révélera être un des membres les plus appréciés des Nations Unies. Le Liechtenstein, avec ses 160 kilomètres carrés et ses quelque 22 000 habitants, sera sans doute le plus petit des Etats de notre communauté, mais je suis certain que son apport sera inversement proportionnel à sa taille.

Au nom du Groupe des Etats asiatiques, "Bienvenue!"

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Hongrie, qui parlera au nom des Etats de l'Europe orientale.

M. ERDOS (Hongrie) : En tant que Président en exercice du Groupe des Etats de l'Europe orientale, j'ai l'honneur d'exprimer au nom des pays appartenant à ce groupe notre joie et nos sentiments de satisfaction à l'occasion de l'entrée de la Principauté de Liechtenstein au sein de l'Organisation des Nations Unies.

L'admission d'un pays à l'Organisation mondiale a toujours été un événement majeur et solennel. C'est d'autant plus le cas aujourd'hui que l'ONU continue d'apporter la preuve de sa vitalité et joue un rôle accru dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales, dans le règlement des crises régionales anciennes et nouvelles, dans la recherche de réponses aux problèmes mondiaux auxquels l'humanité se trouve confrontée. L'adhésion de nouveaux Etats à l'Organisation mondiale, et aujourd'hui du Liechtenstein, constitue un pas important vers la réalisation du principe de l'universalité de l'ONU. Le désir d'y adhérer reflète le jugement positif international porté sur les activités de l'ONU. Il traduit la confiance placée en notre organisation.

Le Liechtenstein a acquis une expérience considérable en matière de relations internationales. Il participe déjà aux travaux d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Il est membre du Conseil de l'Europe et joue un rôle actif et constructif dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Par conséquent, nous considérons son admission à l'ONU comme un acte logique, qui permet à ce pays d'occuper la place qui lui revient de droit dans le concert des nations.

Nous sommes certains que le Liechtenstein saura apporter dans les rangs de l'ONU une contribution précieuse et efficace à la mise en oeuvre des buts et principes de la Charte de notre organisation, obligation qui incombe à chacun des pays Membres, quels que soient sa superficie ou le nombre de ses habitants.

M. Erdos (Hongrie)

Les pays au nom desquels je prends la parole aujourd'hui se félicitent de tout coeur de l'admission de la Principauté de Liechtenstein à l'ONU. Le Liechtenstein peut être assuré que les Etats de l'Europe orientale continueront à l'avenir à approfondir, dans leurs relations bilatérales, la coopération cordiale et mutuellement avantageuse qu'ils entretiennent avec le Liechtenstein, en vue de bâtir une nouvelle Europe démocratique, pacifique et unie, et d'instaurer un ordre international fondé sur les buts et les principes des Nations Unies. Nous souhaitons à la Principauté de Liechtenstein et à ses futurs représentants à l'ONU beaucoup de succès dans les activités que nous mènerons en faveur de l'entente et de la coopération entre toutes les nations du monde, de la préservation et du développement des acquis de notre civilisation. Nous sommes convaincus que le Liechtenstein contribuera activement à la réalisation de ces nobles objectifs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Belize, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous féliciter de votre élection à ce poste élevé. Nous sommes sûrs que vous vous acquitterez de vos responsabilités avec dignité, équité et justice pour tous.

Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Principauté de Liechtenstein en tant que notre Etat Membre le plus récent. L'admission de tout nouvel Etat aux Nations Unies est une cause de célébration. Ainsi qu'un sage l'a dit, l'importance d'un pays, de même que la taille d'un homme, n'a rien à voir avec le respect qu'il mérite. Nous accueillons donc les bras ouverts le Liechtenstein et nous le félicitons chaleureusement de son admission aujourd'hui aux Nations Unies. Le Liechtenstein a une histoire unique et une situation économique unique, et nous ne doutons nullement que, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, plusieurs autres petits Etats sauront s'identifier à ce nouveau Membre. C'est pourquoi je me permets de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Liechtenstein en tant que notre dernier et 160e Membre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Monsieur le Président, c'est avec une grande satisfaction que le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, que j'ai l'honneur de représenter ici, s'est rallié au consensus en faveur de la demande d'admission de la Principauté de Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit véritablement d'un heureux événement. L'arrivée d'un nouveau Membre est la preuve renouvelée de l'universalité de notre organisation et de sa volonté d'accueillir tous ceux qui sont disposés à contribuer aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En nous félicitant de l'admission de Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies, nous voulons souligner le rôle actif que joue d'ores et déjà cet Etat dans les enceintes multilatérales, en particulier dans le cadre du suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que dans les institutions spécialisées des Nations Unies. La contribution de Liechtenstein dans le domaine de la coopération multilatérale est unanimement appréciée.

M. Noterdaeme (Belgique)

Le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats est particulièrement heureux d'avoir été associé à l'admission du Liechtenstein et d'accueillir en son sein ce nouvel Etat Membre. Dans les institutions européennes, telles que le Conseil de l'Europe, le Liechtenstein a donné toute la mesure de sa vitalité et il nous paraît tout à fait à même non seulement de s'acquitter des obligations des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies mais aussi de contribuer très positivement aux activités multiples des Nations Unies.

Il me paraît particulièrement significatif que l'adhésion du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies ait rencontré un si large accueil, ce qui témoigne de l'excellence des relations que cet Etat entretient avec la communauté internationale. Nul doute que la Principauté de Liechtenstein se sentira d'emblée à l'aise au sein de notre grande famille où elle a déjà tissé avec de nombreux membres des liens d'amitié anciens et solides.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, pays hôte.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord je saisis l'occasion pour vous dire tout notre plaisir à vous voir présider la présente session de l'Assemblée générale. Nous connaissons votre expérience et nous sommes certains que l'Assemblée générale profitera beaucoup de la sagesse avec laquelle vous dirigerez la présente session.

Au nom du pays hôte, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au représentant du Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein. Les Etats-Unis sont très heureux d'avoir été parmi ceux qui ont parrainé sa demande d'admission aux Nations Unies. Nos pays entretiennent des liens d'amitié depuis bien des années, et nous sommes convaincus que nous profiterons tous de sa présence parmi nous. Nous espérons que nous pourrons travailler étroitement avec les représentants de la Principauté de Liechtenstein à l'Assemblée générale et partout ailleurs dans le système des Nations Unies.

L'admission du Liechtenstein nous rapproche de la réalisation de ce but important : une organisation universelle grâce à laquelle tous les Etats disposés à respecter les obligations de la Charte et désireux de s'y conformer participeront à la communauté des nations et l'enrichiront.

M. Pickering (Etats-Unis)

A l'occasion de son admission aux Nations Unies, nous souhaitons la bienvenue au Liechtenstein à New York et, en tant que Membre fondateur, nous souhaitons la bienvenue au Liechtenstein aux Nations Unies.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur, c'est un honneur et un plaisir certains pour moi que d'être parmi les premiers à vous adresser de sincères félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection est également un hommage très mérité rendu à votre pays, Malte, qui au fil des années a enrichi les travaux de l'Organisation et de ses divers organes d'une manière excellente, remarquable et toujours constructive. L'exemple de Malte montre que tous les membres de la communauté internationale, même s'ils sont petits sur le plan de la géographie et de la population, peuvent contribuer de manière décisive à faire progresser sensiblement les travaux de l'Assemblée générale et de l'Organisation dans son ensemble.

L'Assemblée générale vient d'admettre la Principauté de Liechtenstein en tant que 160e Etat Membre des Nations Unies. Le Liechtenstein est également un petit pays, en ce qui concerne ses dimensions géographiques et son nombre d'habitants, mais un pays véritablement épris de paix, riche par son histoire, sa culture, les arts, l'économie et la situation sociale.

L'Autriche, en tant que pays voisin et l'un des principaux auteurs du projet de résolution qui vient d'être adopté, est particulièrement heureuse de souhaiter chaleureusement et cordialement la bienvenue à la Principauté de Liechtenstein. L'Autriche connaît une coopération très étroite, intense et féconde avec le Liechtenstein depuis des siècles. Cette coopération dans l'amitié remonte à 1719 alors que le Liechtenstein est devenu Principauté impériale immédiate au sein de l'Empire romain chrétien. Depuis 1806, le Liechtenstein est devenu un Etat souverain et, depuis lors, conserve sa souveraineté. Au cours de ces 184 années d'indépendance, le Liechtenstein, pays neutre, n'a jamais participé à une guerre.

M. Hohenfellner (Autriche)

Outre la coopération étroite avec ses voisins, la Suisse et l'Autriche, la Principauté de Liechtenstein s'est montrée active dans le domaine multilatéral et est d'ores et déjà membre de diverses organisations spécialisées du système des Nations Unies. Le Liechtenstein a démontré sa solidarité internationale de diverses manières, notamment en consacrant plus de 1 % de son produit national brut à l'aide publique au développement.

Dans le contexte européen, le Liechtenstein est membre depuis 1978 du Conseil de l'Europe et a apporté depuis le début une participation active et appréciée à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Toujours dans le cadre de la CSCE, le Liechtenstein a abondamment prouvé qu'il pouvait contribuer de manière importante aux rencontres internationales.

L'admission en son sein du 160e Etat Membre rapproche encore un peu plus notre organisation mondiale de son objectif d'universalité. La demande d'admission du Liechtenstein en 1990 atteste également de la remontée de l'intérêt et de la renaissance de la confiance dans le rôle des Nations Unies.

Puis-je une fois de plus exprimer notre très cordiale bienvenue à la délégation du Liechtenstein à l'Assemblée générale. L'Autriche est fermement convaincue que le Liechtenstein jouera un rôle actif et positif dans l'Organisation en renforçant et favorisant les efforts que font les Nations Unies pour créer un monde meilleur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, et à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988, je donne la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Le moment venu, le Président de la délégation de la Palestine à la présente session, le Ministre des affaires étrangères et le Directeur du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) vous adresseront, Monsieur le Président, nos félicitations et vous exprimeront notre satisfaction pour votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Cependant, à ce stade, je tiens à vous dire combien nous nous félicitons de votre élection en tant que représentant d'un pays ami, et combien nous apprécions le rôle joué par le Gouvernement de Malte par la voix de son représentant permanent aux Nations Unies dans la défense de justes causes, tout particulièrement dans la défense de la Palestine et du droit du peuple palestinien à exercer ses droits inaliénables.

M. Terzi (Palestine)

Les représentants du Groupe arabe aux Nations Unies m'ont demandé de souhaiter la bienvenue au nouvel Etat Membre, le Liechtenstein. Le monde s'est enfin rendu compte qu'il convenait d'apporter son appui à l'organisation mondiale, les Nations Unies. Dans les circonstances actuelles, il s'est avéré indéniable que les Nations Unies constituaient l'enceinte appropriée pour traiter des divers problèmes qui se posent et éviter qu'ils ne s'aggravent. Ceci a été confirmé par le fait que certains Etats Membres commencent maintenant à se laisser guider par les principes de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que ces pays se conformeront à ces principes de façon constante et non sélective.

Dans les circonstances actuelles, la nécessité se fait croissante de respecter les principes de la Charte et la primauté du droit international. Il est impératif de traiter des problèmes qui se posent de la façon la plus sérieuse et en toute bonne foi.

Afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise dans le Golfe et dans la région arabe, notre frère Yasser Arafat, Président de la Palestine et de l'OLP, s'est inspiré des principes de la Charte en présentant l'initiative suivante en vue du règlement de ce problème :

"Tous les principaux problèmes critiques qui se posent au Moyen-Orient, que ce soit dans le Golfe, au Koweït, en Palestine, au Liban ou sur les hauteurs du Golan, doivent être résolus. En fait, la fin des hostilités entre l'Iraq et l'Iran a marqué le début de l'engagement dans cette voie. Cependant, la même procédure pourrait s'appliquer également à toutes les autres situations en Palestine, au Liban, au Golan et au Koweït. La solution au problème du Golfe devrait être obtenue dans le contexte arabe, permettant ainsi d'atteindre un règlement négocié qui tiendrait compte des droits et des intérêts de toutes les parties et préservant la dignité de tous, comme cela fut le cas au Liban avec la formule de Taef. Les forces des Etats-Unis et toutes les forces étrangères devraient se retirer du Golfe et être remplacées par une force internationale placée sous le drapeau des Nations Unies."

Pour terminer, au nom des représentants du Groupe arabe, je tiens à réitérer nos vœux chaleureux de bienvenue à la Principauté de Liechtenstein en tant que nouvel Etat Membre, actif et efficace, des Nations Unies et à lui exprimer notre volonté de coopérer avec son représentant dans l'intérêt de l'Organisation et au service de la cause de la paix et des intérêts et du bien-être des peuples.

ALLOCUTION DE M. HANS BRUNHART, PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE LA PRINCIPAUTE DE LIECHTENSTEIN

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein.

M. Hans Brunhart, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein, M. Hans Brunhart, et de l'inviter à faire une déclaration à l'Assemblée générale.

M. BRUNHART (Liechtenstein) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous présenter tous mes vœux pour votre élection en tant que Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation est persuadée qu'en raison de votre riche expérience, il vous sera possible de mener d'excellente façon le destin de cette Assemblée.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre aimable accueil. A cette occasion, je tiens également à témoigner ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité qui, à l'unanimité, ont soutenu l'adhésion du Liechtenstein aux Nations Unies. J'aimerais notamment remercier la délégation de l'Autriche et toutes les délégations qui ont supporté le projet de résolution proposé par cette délégation quant à l'adhésion du Liechtenstein, ainsi que tous les pays qui, au cours de la séance d'aujourd'hui, se sont prononcés en faveur de la demande d'admission de mon pays.

Cette journée est tout à fait particulière et c'est pour moi personnellement un instant de grande émotion que de pouvoir vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de cette Assemblée, la reconnaissance de la Principauté de Liechtenstein pour la confiance illimitée accordée à mon pays par son admission au sein de cette organisation. Par leur consentement, les Etats Membres des Nations Unies ont fait savoir que le Liechtenstein devait prendre la place qui lui revenait au sein de la communauté des Etats et qu'ils étaient convaincus que même un petit pays peut, en tant que partenaire égal, apporter sa contribution à la coopération internationale. A l'occasion de cet événement, capital pour notre pays, je me permets de vous transmettre également les meilleurs vœux du Prince

M. Brunhart (Liechtenstein)

régnant, Hans-Adam II de Liechtenstein, pour qui l'adhésion de notre pays aux Nations Unies était un désir personnel et constituait un objectif politique prioritaire, ainsi que ceux du peuple liechtensteinois.

M. Brunhart (Liechtenstein)

Aujourd'hui, la Principauté de Liechtenstein est devenue le 160e pays Membre des Nations Unies. En tant qu'Etat indépendant, le Liechtenstein existe depuis près de 200 ans. Nous sommes dans une situation privilégiée car, à l'heure actuelle, le Liechtenstein est un Etat prospère. Il entretient des relations étroites et excellentes avec ses deux Etats voisins, la Suisse et l'Autriche. En plus de la consolidation et du maintien de la souveraineté, le développement des relations de bon voisinage est l'un des objectifs primordiaux de la politique extérieure liechtensteinoise. Le Liechtenstein n'est cependant pas un pays épargné par les problèmes des temps actuels. Je me limite à mentionner seulement la pollution de l'environnement qui ne connaît aucune frontière et affecte également le Liechtenstein. Ce seul exemple illustre à quel point une collaboration à l'échelle régionale et à l'échelle internationale est indispensable.

Pour le Liechtenstein, l'adhésion aux Nations Unies représente la reconnaissance globale de ses efforts en vue de collaborer à l'établissement et au maintien de la paix et à la création d'un monde meilleur. Depuis des années, le Liechtenstein suit attentivement et avec beaucoup de respect les efforts couronnés de succès des Nations Unies, avec à leur tête le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, en tant que négociateur dans les conflits internationaux et régionaux. Depuis sa création, l'Organisation a rarement connu une époque où l'Article premier de sa Charte a pu être appliqué dans la mesure où il le fut ces derniers temps et où il l'est encore.

Un petit pays tel que la Principauté de Liechtenstein qui, au niveau international, ne peut pas s'appuyer sur le pouvoir mais doit uniquement s'appuyer sur le droit, un tel pays a un intérêt élémentaire au respect et à l'application du droit international public, au règlement pacifique des litiges et à la coopération internationale. C'est la raison pour laquelle la Cour internationale de Justice, en tant qu'organe primordial de jurisprudence de l'ONU, a une valeur toute particulière pour le Liechtenstein qui y a déjà adhéré en 1950. Dans le cadre des Nations Unies, notre pays a participé à l'élaboration de traités multilatéraux et est devenu partie contractante d'un nombre croissant d'entre eux pendant les dernières années.

A l'heure actuelle, nous assistons en Europe à des transformations rapides, encore impensables il y a un ou deux ans. La Principauté de Liechtenstein qui, géographiquement, se trouve au coeur de l'Europe, peut suivre ces transformations de près. Même un petit pays peut, au-delà des frontières de son propre Etat,

M. Brunhart (Liechtenstein)

apporter sa contribution à la transformation sociale. Dans la mesure de ses possibilités, le Liechtenstein s'efforce de faciliter l'accès à l'économie de marché aux pays de l'Europe centrale et orientale; actuellement, d'une part, moyennant un projet spécifique dans le secteur de l'éducation et, d'autre part, par sa participation à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement qui vient d'être fondée. En outre, actuellement, le Conseil de l'Europe, dont notre pays fait partie depuis 1978, offre aux Etats de l'Europe centrale et orientale la possibilité de participer au plus ancien forum politique de l'Europe. Au sein du Conseil de l'Europe, le Liechtenstein soutient les efforts tendant à permettre à ces pays une intégration conforme aux objectifs et principes démocratiques de l'Europe occidentale.

Dans le cadre de l'ensemble des problèmes Nord-Sud, le Liechtenstein s'efforce de prouver sa solidarité par une aide au développement ponctuelle, c'est-à-dire par le soutien et l'attention directs apportés à des projets spécifiques. En outre, le Liechtenstein s'efforce d'apporter sa contribution dans le cadre de l'aide au développement, aux réfugiés et en cas de catastrophes, et ceci par sa participation à des programmes d'aide internationaux du Comité international de la Croix-Rouge et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Depuis de nombreuses années, la Principauté de Liechtenstein entretient des relations avec les Nations Unies et différentes organisations et organes spécialisés. Son adhésion à la Cour internationale de Justice fut suivie de son adhésion à l'Union postale, à l'Organisation internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Le Liechtenstein est membre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et détient le statut consultatif auprès de la Commission économique pour l'Europe.

Les relations que la Principauté de Liechtenstein entretient avec les Nations Unies depuis des années ont aujourd'hui abouti à son admission en tant que Membre à plein droit. A cette occasion, j'éprouve le besoin de souligner encore une fois que mon pays approuve entièrement les principes mentionnés dans la Charte. Le conflit dans la région du Golfe met pleinement en évidence l'importance primordiale de l'objectif visé par les Nations Unies : garantir la paix dans le monde et la sécurité internationale et, dans ce but, prendre des mesures collectives efficaces.

J'aimerais encore une fois exprimer ma reconnaissance pour le grand honneur qui a été accordé aujourd'hui à la Principauté de Liechtenstein, à savoir son

M. Brunhart (Liechtenstein)

admission en tant que Membre des Nations Unies. Je peux vous assurer que le Liechtenstein s'efforcera toujours, dans la mesure de ses possibilités, d'apporter une contribution constructive aux travaux des Nations Unies.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et souhaite à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale une évolution très fructueuse.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein pour la déclaration importante qu'il vient de faire.

M. Hans Brunhart, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes; les délégations devront faire ces interventions de leur place.

M. AL SALLAL (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je commencerai par féliciter le Liechtenstein à l'occasion de son admission en tant que Membre des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais répondre à la déclaration faite par le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Celui-ci a dit au début de sa déclaration qu'il parlerait au nom du Groupe arabe.

M. Al Sallal (Koweït)

Je tiens à souligner en termes catégoriques que ce qu'il a évoqué à propos de l'initiative prise par Yasser Arafat au sujet de la crise provoquée par l'agression et l'occupation du Koweït par l'Iraq n'engageait personne d'autre que ceux qui l'ont présentée, et que cela est contraire à toutes les résolutions de la Ligue des Etats arabes et du Conseil de sécurité.

C'est pourquoi nous estimons que la déclaration de l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) contrevient aux pratiques et aux coutumes reconnues à cet égard.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens également à souhaiter une cordiale bienvenue à la Principauté de Liechtenstein à l'occasion de son admission en tant que Membre des Nations Unies.

Je n'avais pas l'intention de parler; j'interviens néanmoins au nom de l'Etat du Qatar, en tant que Président en exercice du Conseil de la Ligue des Etats arabes.

Je tiens à dire très clairement que l'intervention faite ici par l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine n'engage personne d'autre que lui-même et que sa déclaration ne reflète pas la position de la Ligue des Etats arabes, dont les documents ont été présentés aux Nations Unies.

La position de la Ligue des Etats arabes, et de tous ses membres qui figurent dans les documents de la Ligue, est bien connue, notamment eu égard à l'agression brutale contre l'Etat du Koweït.

Au nom des représentants des Etats arabes, j'exprime mon plus vif mécontentement. L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a exploité le règlement de manière déplacée en faisant une déclaration qui n'a reçu ni l'appui ni l'approbation des Etats arabes. Il aurait dû se limiter, dans son intervention, à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter la Principauté de Liechtenstein. Par conséquent, tous les termes qu'il a employés eu égard à l'agression brutale de l'Iraq contre le Koweït ne sont, selon nous, que le fruit de sa propre fiction et n'engagent pas les Etats arabes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988, je donne la parole à l'observateur de la Palestine qui souhaite faire une déclaration dans l'exercice de son droit de réponse.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Il est regrettable que certaines personnes n'écoutent pas parfois ce que le Président dit. Si j'ai bonne mémoire vous m'avez invité, Monsieur le Président, aux termes de la résolution 3237 (XXIX) à faire une déclaration. Si j'ai bonne mémoire, vous ne m'avez pas dit que vous m'invitiez en qualité de Président du Groupe des Etats arabes, que je suis. Mais vous ne l'avez pas vraiment dit. C'est pourquoi lorsque j'ai été invité à prendre la parole, j'ai cru tout à fait opportun qu'il en soit ainsi puisqu'il est d'usage que le Président du Groupe des Etats arabes, à l'occasion de l'admission d'un nouvel Etat Membre, adresse des souhaits de bienvenue de la part de ces Etats au nouvel Etat admis aux Nations Unies. Mais lorsque j'ai demandé à prendre la parole, mon intention était de préciser notre position, puisque vous-même, Monsieur le Président, avez fait allusion à la situation dans la région du Golfe, et cette question étant l'une des plus brûlantes actuellement, j'avais donc la responsabilité de donner des éclaircissements.

Je n'ai aucunement dit, ni laissé entendre, que la déclaration ou l'initiative du Président Arafat était présentée au nom des Arabes. Au nom des Etats arabes, j'ai dit que je félicitais, et je suis fier et honoré de le faire, la Principauté de Liechtenstein à l'occasion de son admission aux Nations Unies, au nom des membres des Etats arabes. Par conséquent, s'il y a un malentendu de la part de personnes qui n'ont pas écouté votre déclaration, Monsieur le Président, je me permets de leur demander qu'à l'avenir, avant d'intervenir, elles lisent et relisent ce qui a été dit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous annonce que le drapeau du Liechtenstein sera hissé lors d'une cérémonie qui se déroulera devant l'entrée des délégués immédiatement après la fin de la deuxième séance plénière de l'Assemblée générale, cet après-midi. Comme le Journal l'a annoncé, immédiatement après cette séance plénière, nous tiendrons des réunions consécutives des principales commissions afin d'élire leurs présidents et la 2e séance plénière sera ensuite convoquée afin d'élire les vice-présidents de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 heures.

